



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2010.1309**

Séance publique du

16 décembre 2010

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,  
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20101216-13289- DE-1-1_0
Date de signature : 17/12/10
Date de réception : vendredi 17 décembre 2010
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE  
MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE CHEMIN CHATEAU LAFARGE  
- SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 16/12/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Vendredi 10 Décembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESSE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Jacques AGOPIAN à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, M. Lucien AMBROGIANI à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Chantal DAVENNE, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Jules SUSINI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Fatima DRAOUZIA, M. Robert FOUQUET à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Sophie JOISSAINS à M. Francis TAULAN, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, Mme Reine MERGER à M. Alexandre GALLESSE, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Liliane PIERRON

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



01.21

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 16/12/10

-----

**RAPPORTEUR** : M. Maurice CHAZEAU  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean CHORRO

**Politique Publique** : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

**OBJET** : MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE CHEMIN CHATEAU LAFARGE - SIGNATURE DU MARCHÉ - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

L'objet du présent marché consiste à réaliser des travaux de REAMENAGEMENT DE LA STATION SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE, situé sur le chemin Château Lafarge.

Conformément au Code des Marchés Publics autorisant les marchés de travaux inférieurs à 4.845.000 € HT, ce marché a été passé selon la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics 2006.

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglés par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

Les travaux sont répartis en 5 lots désignés ci-dessous :

- 1 VRD – Aménagements extérieurs
- 2 Équipements Station service – lavage – gonflage et aspirateur
- 3 Gros œuvre – Étanchéité – Second œuvre – Plomberie Sanitaire
- 4 Charpente métallique – Couverture – Bardage – Habillage façades – Faux plafond
- 5 Électricité – Ventilation – Chauffage - Rafraichissement

La durée prévisionnelle de l'opération est de 11 mois, à compter de la notification, période de préparation comprise. Le délai d'exécution des travaux part de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de

commencer les travaux et s'inscrit dans le délai d'ensemble fixé dans le calendrier général des travaux fourni au dossier.

Conformément à la réglementation en vigueur, un avis d'appel public à la concurrence, répertorié sous le numéro 2010/55 EJ a été adressé le 5 octobre 2010 aux organes de presse qui l'ont respectivement publié :

- **B.O.A.M.P** **paru le 8/10/2010**
- **Le Courrier d'Aix** **paru le 9/10/2010**
- **TPBM** **paru le 13/10/2010**

Cet avis a été inséré sur le site Internet de la ville et a fait l'objet d'un affichage à la Direction des Marchés Publics.

Cette consultation a également fait l'objet d'une dématérialisation : les candidats pouvaient retirer le dossier de consultation par voie électronique par le site de la ville ou celui d'achatpublic.com. Le dépôt électronique de l'offre n'était pas autorisé.

La date limite de remise des plis a été fixée au **mardi 2 novembre 2010 à 12h**.

A cette date, la Direction des marchés publics de la Ville d'Aix en Provence a enregistré **17 plis** (version papier uniquement), dont 1 était hors délai.

Il convient de noter qu'une **cinquantaine** de dossiers ont été retirés par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| <b>1- Prix des prestations</b> | <b>60 %</b> |
| <b>2- Valeur technique</b>     | <b>40 %</b> |

Au cours de la séance du **jeudi 18 novembre 2010**, les membres de la Commission des Procédures Adaptées ont, au vu du rapport d'analyse, émis un avis favorable pour retenir comme offre économiquement la plus avantageuse celle présentée par :

- Pour le lot n° 1, le candidat **EIFPAGE TP** pour un montant total de DPGF s'élevant à 604 943,17 € HT, dont 565 258,12 € HT de base et 12 248,10 € HT pour l'option 1 et 27 436,95 € HT pour l'option 2 ;
- Pour le lot n° 2, le candidat **MADIC** pour un montant de DPGF s'élevant à 213 822,00 € HT ;
- Pour le lot n° 3, le candidat **CREA** pour un montant de DPGF s'élevant à 80 054,00 € HT ;
- Pour le lot n° 4, le candidat **ASTEN** pour un montant de DPGF s'élevant à 84 522,35 € HT;
- Pour le lot n° 5, le candidat **BAT ELEC** pour un montant de DPGF s'élevant à 130 770,47 € HT.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

**AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer le marché et tous les documents s'y rapportant relatifs aux travaux de réaménagement de la station service municipale de La Parade et des voies de desserte, chemin Château Lafarge, avec les sociétés et pour les montants indiqués ci-dessus.

**2010.1309 - MARCHÉ DE TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA STATION  
SERVICE MUNICIPALE DE LA PARADE ET DES VOIES DE DESSERTE CHEMIN  
CHATEAU LAFARGE - SIGNATURE DU MARCHE**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 52</b>
<b>Présents</b>	<b>: 38</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 0</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 52</b>
<b>Pour</b>	<b>: 52</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.**

**Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : Vendredi 17 Décembre 2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**